POLYNESIE FRANÇAISE

VICE-PRESIDENCE,
MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
en charge des grands travaux
et de l'économie bleue

N° **/ VP**

Papeete, le

Affaire suivie par :
cabinet

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
Le 29 NOV. 2018
N° 12336

Objet : Question orale de Monsieur Jacquie GRAFFE sur le projet de loi du pays définissant l'organisation des « BINGO » - Séance du 29 novembre 2018

Monsieur le représentant,

Vous me saisissez à nouveau sur l'état d'avancement du projet de loi du pays définissant l'organisation des loteries dénommées « Bingo ».

Je vous remercie de votre question qui démontre l'intérêt que les maires portent au problème des jeux de hasard et à leur encadrement. Vous êtes, effectivement, en votre qualité de premiers magistrats de vos communes, particulièrement sensibles aux enjeux sociaux et économiques qu'il soulève, notamment en termes d'ordre public.

Je peux vous assurer, Monsieur le Représentant, que le Gouvernement est, lui aussi, particulièrement préoccupé par ce sujet et impatient d'offrir un cadre réglementaire à des pratiques aujourd'hui clandestines et, donc, non contrôlées.

Ainsi que vous le soulignez, le projet de texte destiné à encadrer l'organisation de ces loteries largement répandues en Polynésie française a déjà fait l'objet d'une première lecture en commission de l'économie. Toutefois certains élus de la majorité ont souhaité y apporter des modifications avant son examen en séance pléniére, ce qui a conduit à son renvoi en seconde lecture par la commission.

Dès lors, il appartient aux élus de la majorité de s'accorder sur les modifications nécessaires à l'amélioration du texte proposé par le gouvernement afin qu'il puisse être soumis à l'examen de la commission de l'économie préalablement puis à l'approbation des représentants lors de la prochaine session administrative.

Teva ROHFRITSCH